

**Point 12** : Souscription au fonds Go Capital Amorçage II (GOCA II)

**Intervention : Aymeric SEASSAU (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

La métropole peut et doit agir en soutien aux jeunes entreprises innovantes de notre territoire, elle le fait d'ailleurs régulièrement. Pour autant, les modalités qui nous sont présentées aujourd'hui nous posent de nombreuses questions sur notre rôle et surtout sur l'efficacité de notre action.

Bien sur nous partageons les objectifs annoncés : les 10 000 emplois créés en 10 ans qui a été fixé avec une politique de filières (Industrie et Santé notamment).

Dans cette délibération, il nous est proposé de souscrire à hauteur de 2 millions d'euros dans un fond d'investissement octroyant des prêts à des entreprises. Ce fond est déjà bien doté, à hauteur de 60 millions d'euros actuellement. La région pays de la Loire comme Nantes Métropole l'abondent de 2 et 3 millions d'euros chacune.

Première remarque : Nous doutons de l'effet de levier avec 6,6% du montant total du fond apporté par des collectivités. 2 millions, c'est en réalité le ticket d'entrée au Comité d'Orientation du fond mais pas la participation à la décision de la réalisation des investissements.

Deuxième remarque : le partenariat, l'action conjointe avec le conseil régional, chef de file de l'action économique est une bonne chose. Elle favorise l'efficacité de l'action publique. Mais nous n'oublions pas non plus, que la nouvelle majorité régionale a fait le choix de supprimer la commission régionale de conditionnalité et de suivi des aides publiques. Nous savons l'attention portée par les services de la métropole sur l'utilisation de l'argent public mais ici, avec les modalités proposées, comment garantir que les sommes engagées aillent à l'emploi et les entreprises locales. Le fait que les sociétés financées disposent d'un siège dans le grand ouest est à ce titre insuffisant. Nous formulons à nouveau la demande que nous inventions ensemble de nouveaux dispositifs de conditionnalités et de contrôle des aides publiques. C'est une garantie de transparence de l'action publique nécessaire.

Dernière remarque : Les startups bénéficient déjà de beaucoup de fonds publics. Par exemple, 81% d'entre elles bénéficient du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), 71 % du crédit d'impôt recherche (CIR). En 2015, la Banque publique d'investissement a consacré 1,3 milliard d'euros d'aides et de financements. Nous savons combien les fonds d'amorçages sont précieux. Mais ils existent. Il y a en revanche besoin d'une attention particulière sur les phases de primo développement des entreprises et sûrement des dispositifs audacieux à inventer pour permettre le développement et l'ancrage de l'emploi sur nos territoires.

Vous l'aurez compris, pour le groupe communiste trop d'incertitudes existent pour approuver en l'état cette délibération. En nous abstenant aujourd'hui, nous disons nos doutes et notre vigilance.

Nous disons notre disponibilité pleine et entière pour une action économique dynamique utilisant tous les leviers utiles à favoriser toutes les énergies créatives en faveur de l'innovation et de l'emploi local.

Nous formons enfin le vœu que s'engage à nouveau un travail commun aux collectivités engagées dans cette action économique pour permettre la transparence, la conditionnalité et le contrôle des aides publiques.

Je vous remercie de votre attention.